



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

**Paramétrage des règles d'usage :
Cas concrets**



■ Document mis à jour le 3 mars 2026

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Les **règles d'usage** résultent d'un accord d'entreprise, d'un accord de branche, ou d'un usage établi au sein de l'organisation. Elles ne sont pas prévues par le cadre légal ou conventionnel.

La fiche suivante présente des exemples de paramétrage de primes. Ces exemples sont fournis à titre indicatif et peuvent être adaptés en fonction des spécificités de chaque structure.

■ SOMMAIRE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE.....	3
EXEMPLES.....	5
Prime de 13 ^{ème} mois.....	5
Prime d'ancienneté.....	10
Prime non soumise à cotisations.....	14

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE

Le paramétrage des règles s'effectue depuis le menu **Entreprise - Règles et primes - Règle d'usage**.

The screenshot displays the software interface for configuring rules. The left sidebar contains a navigation menu with the following items:

- Accueil
- Entrepr... (highlighted)
- Salariés
- Variables
- Paramétrage
 - Heures
 - Horaires
 - Évènements
 - Avantages en nature
 - Frais professionnels
 - Épargne salariale
 - Règles et primes** (highlighted)

The main content area is titled 'Règles et primes' and shows the configuration for 'Règle d'usage'. A callout box with a dashed line points to the '+ Ajouter une règle d'usage' button, with the text: 'Cliquer sur **Ajouter une règle d'usage**.'

Libellé	Commentaire	82246 SARL LA TOURANGEL	00022 AGRO-DISTR	00033 AGRO-BATI

Below the table, there are two expandable sections:

- Prestations liées aux activités sociales et culturelles →
- Versement santé →

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Respecter les différentes étapes de paramétrage afin que la règle puisse être mise en place sur le bulletin du salarié :

[< Paramétrage des règles](#) **Paramétrage d'une règle d'usage**

Création > Spécificités > Conditions > Mode de calcul > Récapitulatif

Etablissements: Tout sélectionner/désélectionner

82246 - SARL LA TOURANGEL 00022 - AGRO-DISTRI


00033 - AGRO-BATI

Libellé de la règle* :



Libellé sur le bulletin :

Période de début* :

Période de fin :

Commentaire 

Saisir ici votre commentaire

 Supprimer  Suivant

Pour une explication générale du paramétrage des **règles d'usage**, se référer à l'aide en ligne [Règles d'usage](#).

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

EXEMPLES

■ Prime de 13^{ème} mois

Onglet Création

Renseigner les différents champs :

[← Paramétrage des règles](#) **Paramétrage d'une règle d'usage**

Création > **Spécificités** > **Conditions** > **Mode de calcul** > **Récapitulatif**



Etablissements: Tout sélectionner/désélectionner


82246 - SARL LA TOURANGEL 00022 - AGRO-DISTRI



00033 - AGRO-BATI

Libellé de la règle* :

Libellé sur le bulletin :

Période de début* :  **Période de fin :** 

Commentaire 

 Supprimer  Suivant

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Onglet Spécificités

Sélectionner le **Type de prime** - Sans spécificité :

Création > **Spécificités** > Conditions > Mode de calcul > Récapitulatif

Type de prime* : Sans spécificité ⓘ
Prime versée mensuellement permettant de compenser une contrainte liée à l'emploi. Elle alimente le salaire brut en DSN.

Déclenchement :

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Tout sélectionner/désélectionner

Au départ du salarié
 A la bascule des congés payés

Non soumis à cotisations
 Inclus dans le calcul de la majoration HS/HC

Réduction de cotisations patronales
Cas de rétablissement : Absences ⓘ Entrées/Sorties en cours de période

Provision congés payés
 Alimente la provision des congés payés (prime minorée lors de la prise de congés payés légaux, conventionnels) ⓘ

Sélectionner le mois de déclenchement de la prime.

Indiquer si la prime doit se déclencher en cas de sortie du salarié en cours d'année.

La prime est par défaut soumise aux cotisations sociales. Indiquer si la prime doit être prise en compte dans le taux horaire servant au calcul des **Heures supplémentaires** et **complémentaires**.

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Onglet Conditions

Cliquer sur **Ajouter une condition** dans le cas où la prime doit répondre à certains critères :

Création > Spécificités > **Conditions** > Mode de calcul > Récapitulatif

Conditions

Les conditions vous permettent de choisir les critères conditionnant le déclenchement de la règle.
Chaque règle peut contenir plusieurs conditions indépendantes. Si le salarié répond au moins à une de ces conditions, alors la règle se déclenche.

+ Ajouter une condition

Dans cet exemple, le versement de la prime est conditionné à une ancienneté minimale de trois mois du salarié.

Ajout d'une condition

Nom de la condition* : Ancienneté de 3 mois

La condition peut contenir plusieurs critères. Si le salarié répond à tous ces critères, alors la condition sera validée.
L'ancienneté s'entend toujours en mois.

Critère : Ancienneté dans l'entreprise ▼

Supérieur à : 3 Inférieur à :

OU Egal à :

+ Ajouter un critère

Sélectionner le critère **Ancienneté dans l'entreprise** puis indiquer le nombre de mois requis.

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Onglet Mode de calcul

Indiquer le **Mode de calcul** à appliquer pour la prime. Dans cet exemple, la prime est calculée en fonction du **Salaire brut**.

Création > Spécificités > Conditions > **Mode de calcul** > Récapitulatif

Mode de calcul

Mode de calcul* : Base x Valeur Montant Prime nette avant impôt Prime nette après impôt Net à payer avant impôt Net à payer après impôt

Base

Base 1* : Référence Fixe À saisir dans les variables

Référence* : Salaire brut

Appliquer un coefficient à la base :

+ Ajouter une base

Valeur

Valeur* : Référence Fixe À saisir dans les variables

Valeur fixe* : 1

Prorata pour les temps partiels : ⓘ

Saisir **1** si la prime est à verser intégralement en une seule fois.

Sélectionner **Prorata pour les temps partiels** si un prorata doit s'appliquer en fonction du temps de travail du salarié.

FICHE DE SYNTHÈSE


PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Onglet Récapitulatif

Une fois les différentes étapes effectuées, un récapitulatif reprend l'ensemble des informations renseignées.

[← Paramétrage des règles](#) **Paramétrage d'une règle d'usage**

Création > Spécificités > Conditions > Mode de calcul > **Récapitulatif**

Création 


Etablissements : SARL LA TOURANGEL

Libellé : Prime de 13ème mois

Libellé sur le bulletin : Prime de 13ème mois

Période de début : janvier 2026


Période de fin :

Spécificités 


Type de prime : Sans spécificité

Déclenchement : ^{Novembre}
Particularité(s) : au départ du salarié

Spécificités : Soumis à cotisations; non proratisé en cas d'absence


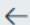

Conditions 

Ancienneté de 3 mois: 1 critère

Mode de calcul : Base x Valeur 

Base 1 : Référence

Valeur : Fixe

 Supprimer  Précédent  Enregistrer

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

La **prime de 13^{ème} mois** apparaît bien sur le bulletin :

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié
Rémunération cadre	151,67	19,7798	3 000,00
H.S. structurelles à 25%	17,33	24,7248	428,48
Prime de 13 ^{ème} mois	3 428,48	1,0000	3 428,48
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			6 856,96

Comme renseigné dans le paramétrage, elle tient compte des **heures supplémentaires**.

■ Prime d'ancienneté

Onglet Création

Renseigner les différents champs :

Création > Spécificités > Conditions > Mode de calcul > Récapitulatif

Etablissements: Tout sélectionner/désélectionner

82246 - SARL LA TOURANGEL 00022 - AGRO-DISTR


00033 - AGRO-BATI

Libellé de la règle* : Prime ancienneté

Libellé sur le bulletin : Prime ancienneté

Période de début* : 01/2026

Période de fin : mm/aaaa

Commentaire 

Saisir ici votre commentaire

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Onglet Spécificités

Sélectionner le **Type de prime - Ancienneté** :

Création > **Spécificités** > Conditions > Mode de calcul > Récapitulatif

Type de prime* : Ancienneté ⓘ

Par défaut, la prime d'ancienneté se déclenche mensuellement, dès que la condition d'ancienneté est remplie. Le mode de calcul de la prime est direct conditions.

Déclenchement :

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Tout sélectionner/désélectionner

Au départ du salarié

A la bascule des congés payés

Non soumis à cotisations

Inclus dans le calcul de la majoration HS/HC

Réduction de cotisations patronales

Cas de rétablissement : Absences ⓘ Entrées/Sorties en cours de période

Provision congés payés

Alimente la provision des congés payés (prime minorée lors de la prise de congés payés légaux, conventionnels) ⓘ

L'ensemble des mois est coché automatiquement, la prime s'appliquant dès que le salarié atteint l'ancienneté requise.

La prime est par défaut soumise aux cotisations sociales. Indiquer si la prime doit être prise en compte dans le taux horaire servant au calcul des **Heures supplémentaires** et **complémentaires**.

Cocher ces options pour que la prime soit intégrée dans le calcul de la **Réduction Générale Dégressive Unique** en cas d'absence ou d'entrée/sortie en cours de mois.

Dans cet exemple, la **prime d'ancienneté** n'entre pas dans la base de calcul de l'**indemnité de congés payés**.

L'option **Provision congés payés** peut toutefois être activée si la prime doit être minorée sur le bulletin en cas de prise de **congés payés légaux, conventionnels** et RTT.

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Onglet Conditions

Cliquer sur **Ajouter une condition** dans le cas où la prime doit répondre à certains critères :

Création > Spécificités > **Conditions** > Mode de calcul > Récapitulatif

Conditions

Les conditions vous permettent de choisir les critères conditionnant le déclenchement de la règle.
Chaque règle peut contenir plusieurs conditions indépendantes. Si le salarié répond au moins à une de ces conditions, alors la règle se déclenche.

+ Ajouter une condition

Onglet Mode de calcul

Renseigner le **Type d'ancienneté**. Un tableau apparaît alors, permettant de saisir le taux à appliquer en fonction du nombre de mois d'ancienneté :

Mode de calcul

Base x Valeur

Type d'ancienneté* : Ancienneté dans l'entreprise

Type de base* : Salaire brut

Mois d'ancienneté ↓	Taux		
	24	15	🗑️
	18	10	🗑️
	12	8	🗑️
	6	5	
	2	2	🗑️

+ Ajouter une ligne

À NOTER

En cas de **prime d'ancienneté**, le **Mode de calcul** s'effectue toujours selon la formule : **Base x Valeur**.

Cliquer sur **Ajouter une ligne** pour indiquer les différentes valeurs.


FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Onglet Récapitulatif

Une fois les différentes étapes effectuées, un récapitulatif reprend l'ensemble des informations renseignées.

Création > Spécificités > Conditions > Mode de calcul > **Récapitulatif**

Création 


Etablissements : SARL LA TOURANGEL

Libellé : Prime ancienneté

Libellé sur le bulletin : Prime ancienneté

Période de début : janvier 2026


Période de fin :


Spécificités 

Type de prime : Ancienneté

Déclenchement : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Spécificités : Soumis à cotisations; proratisé en cas d'absence; absences; entrée/sortie en cours de période

Conditions 

Mode de calcul : Ancienneté Base x Valeur 

Type d'ancienneté : Ancienneté dans l'entreprise

Base : Salaire brut

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Cas d'un salarié ayant 11 mois d'ancienneté.

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié
Salaire de base	121,33	12,0200	1 458,39
Prime ancienneté	1 458,39	5,0000	72,92
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			1 531,31

Comme indiqué dans le paramétrage, le taux s'élève à **5 %**.

■ Prime non soumise à cotisations

Onglet Création

Renseigner les différents champs :

Création > Spécificités > Conditions > Mode de calcul > Récapitulatif

Etablissements: Tout sélectionner/désélectionner

82246 - SARL LA TOURANGEL 00022 - AGRO-DISTR

00033 - AGRO-BATI

Libellé de la règle* :

Libellé sur le bulletin :

Période de début* :

Période de fin :

Commentaire

Saisir ici votre commentaire

Cas d'un salarié ayant 35 mois d'ancienneté.

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié
Rémunération cadre	151,67	19,7798	3 000,00
Prime ancienneté	3 428,48	15,0000	514,27
HS. structurelles à 25%	17,33	24,7248	428,48
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			3 942,75

Comme indiqué dans le paramétrage, le taux s'élève à **15 %** et la prime tient compte des **heures supplémentaires**.

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Onglet Spécificités

Sélectionner le **Type de prime** - Sans spécificité :

< Paramétrage des règles ☰ Paramétrage d'une règle d'usage

Création > **Spécificités** > Conditions > Mode de calcul > Récapitulatif

Type de prime* : Sans spécificité ⓘ

Prime versée mensuellement permettant de compenser une contrainte liée à l'emploi. Elle alimente le salaire brut en DSN.

Déclenchement :

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Tout sélectionner/désélectionner

Au départ du salarié

A la bascule des congés payés

Non soumis à cotisations ⓘ

Inclus dans le calcul de la majoration HS/HC

Réduction de cotisations patronales

Cas de rétablissement : Absences ⓘ Entrées/Sorties en cours de période

Provision congés payés

Alimente la provision des congés payés (prime minorée lors de la prise de congés payés légaux, conventionnels) ⓘ

L'ensemble des mois est coché par défaut, la prime étant versée pour compenser une contrainte liée à l'emploi.

Cocher **Non soumis à cotisations**. Les options suivantes deviennent grisées, celles-ci s'appliquant uniquement aux éléments soumis à cotisations.

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Onglet Conditions

Cliquer sur **Ajouter une condition** dans le cas où la prime doit répondre à certains critères :

Création > Spécificités > **Conditions** > Mode de calcul > Récapitulatif

Conditions

Les conditions vous permettent de choisir les critères conditionnant le déclenchement de la règle.
Chaque règle peut contenir plusieurs conditions indépendantes. Si le salarié répond au moins à une de ces conditions, alors la règle se déclenche.

+ Ajouter une condition

Onglet Mode de calcul

Indiquer le **Mode de calcul** à appliquer pour la prime. Dans cet exemple, le montant de la prime sera **À saisir dans les variables** car elle varie en fonction des salariés.

Création > Spécificités > Conditions > **Mode de calcul** > Récapitulatif

Mode de calcul

Mode de calcul* : Base x Valeur Montant Prime nette avant impôt Prime nette après impôt Net à payer avant impôt Net à payer après impôt

Montant

Montant 1* : Référence Fixe À saisir dans les variables

Libellé de la variable :

+ Ajouter un montant

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Onglet Récapitulatif

Une fois les différentes étapes effectuées, un récapitulatif reprend l'ensemble des informations renseignées.

Création > Spécificités > Conditions > Mode de calcul > **Récapitulatif**

Création
Etablissements : SARL LA TOURANGEL
Libellé : Prime
Libellé sur le bulletin : Prime
Période de début : janvier 2026
Période de fin :

Spécificités
Type de prime : Sans spécificité
Déclenchement : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Spécificités : Non soumis à cotisations; non proratisé en cas d'absence

Conditions

Mode de calcul : Montant
Montant 1 : À saisir dans les variables

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

Accéder ensuite aux **Variables à saisir** (menu **Variables**) afin de renseigner la prime pour chaque salarié :

The screenshot shows the 'i-Paie ACD Paie' software interface. The top navigation bar includes the logo and the company name 'ATOURLA TOURANGEL' with the period 'Période en cours Janvier 2026'. The sidebar menu on the left has 'Variables' selected. The main area displays the 'Variables à saisir' screen for '82246 - SARL LA TOURANGEL' in 'Janvier 2026'. The table below lists employees with columns for 'Matricule', 'Salarié', 'Libellé de l'emploi', 'Acompte', and 'Mt - Prime'. The 'Mt - Prime' column is highlighted with a red box, and the values 150.00, 100.00, and 50.00 are visible for employees 001, 002, and 004 respectively.

Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi		Acompte	Mt - Prime
				R	R
001	CADRE TEMPS PLEIN	MAITRE D'HOTEL	<input type="checkbox"/>		150.00
002	NON CADRE TEMPS PA...	SERVEUR	<input type="checkbox"/>		100.00
003	CDD TEMPS PLEIN	SERVEUR	<input type="checkbox"/>		
004	APPRENTI 2NDEANNEE	APPRENTI CUISINE	<input type="checkbox"/>		50.00
005	PRESIDENTE SANS CO...	PRESIDENTE	<input type="checkbox"/>		

FICHE DE SYNTHÈSE

PARAMÉTRAGE DES RÈGLES D'USAGE : CAS CONCRETS

La prime non soumise à cotisations apparaît sur le bulletin du mois de **janvier 2026** :

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Rémunération cadre	151,67	19,7798	3 000,00		
H.S. structurelles à 25%	17,33	24,7248	428,48		
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			3 428,48		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	3 428,48			13,0000	445,70
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	3 428,48	0,4000	13,71	1,0000	34,28
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSION	3 428,48			2,7000	92,57
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	3 428,48	6,9000	236,57	8,5500	293,14
Sécurité Sociale déplafonnée	3 428,48	0,4000	13,71	2,1100	72,34
Complémentaire Tranche 1	3 428,48	4,0100	137,48	6,0100	206,05
Réduction cotis. heures supplémentaires	428,48	11,3100	-48,46		
FAMILLE	3 428,48			5,2500	179,99
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	3 428,48			4,2500	145,71
APEC	3 428,48	0,0240	0,82	0,0360	1,23
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	3 428,48			1,0960	37,59
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 981,78	6,8000	202,76		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 981,78	2,9000	86,47		
CSG/CRDS sur les revenus non imposables	420,98	9,7000	40,84		
EXONERATIONS, EC RE TEMENTS ET ALLEGEMENTS					316,79
	17,33			-1,5000	26,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			643,06		1 165,81
Prime			150,00		
Compteur hres suppl.	17,33				